



## URBANISME

# Le plan piéton pour le développement de la marche à pied

■ Les politiques publiques en matière de mobilité s'intéressent de plus en plus au déplacement

**piéton en ville. Dans un contexte urbain en perpétuelle évolution, la place du piéton en ville est au cœur de la mutation de la mobilité urbaine et appelle de nouvelles réponses.**

Le retour du tramway dans le milieu urbain a bouleversé l'organisation des déplacements en ville et impose aux collectivités d'élaborer des plans stratégiques du développement de la marche à pied. Plébiscité comme alternative aux déplacements automobiles, le tramway -avec les transports collectifs en site propre- contribue à la baisse du trafic et de la pollution dans les centres urbains. Ils favorisent de facto, les déplacements alternatifs à l'automobile et tendent à multiplier les combinaisons de transport en commun (bus, tramway...) avec les modes de déplacements dits doux comme le vélo ou la marche à pied.

### L'apparition du plan Piéton

Faciliter la cohabitation de tous les usagers tout en assurant la

sécurité des piétons et des cyclistes, tel est le défi des urbanistes aujourd'hui. Exemple à Strasbourg, où la ville avait annoncé vouloir passer son centre ville en zone 30 km/h, et où les travaux, débutés en 2006 ont abouti à l'élaboration d'un « code de la Rue » dont le plan Piéton témoigne également de la volonté publique de rendre les villes plus humaines. Avec le cabinet d'ingénieurs-conseils Roland Ribi et Associés, le spécialiste de l'espace public et de la mobilité, Thierry Ciccione, architecte aménagiste associé (Cabinet **StoA**), accompagne la ville de Strasbourg dans l'élaboration de son plan Piéton qui organise les actions jusqu'en 2020. Comme le constate Thierry Ciccione, « si, pour l'intégration d'un tramway il y a désormais une méthode éprouvée, un réel savoir-faire et des retours



Thierry Ciccione, architecte aménagiste : « La mobilité et les déplacements urbains jouent un rôle moteur dans la transformation de l'espace urbain et du partage de la voirie permettant de tendre vers un meilleur vivre ensemble »

d'expérience, pour le plan piéton, c'est l'aventure car il n'existe pas de charte du piéton en France ni ailleurs ». De fait, seule la ville de Genève s'est penchée sur le sujet en rédigeant une charte mais cette dernière n'est toujours pas réalisée. Pour l'architecte aménagiste, le plan Piéton préfigure une nou-

velle philosophie de ville qui annonce le souhait d'une ville plus démocratique.

« A ce jour, la marche à pied ne dispose d'aucune stratégie unifiée et reste appréhendée en rang dispersé sous le prisme de documents aussi divers que les schémas d'accessibilité, les politiques de sécurité routière ou les mesures identifiées au titre du PDU », déplore Thierry Ciccione, notant que la pratique de la marche à pied ne progresse plus réellement malgré ses nombreux avantages et alors même que des segments de clientèle restent à conquérir. Comme l'indique Thierry Ciccione, le plan Piéton vise à rattraper cette lacune, avec l'objectif de jeter les bases d'une véritable base politique dédiée en faveur du piéton. « En identifiant et en surmontant les obstacles à la pratique de la marche à pied, l'enjeu est que la marche à pied retrouve ses lettres de noblesse et séduise demain un plus large public », propose Thierry Ciccione. Ses outils ? Un travail d'études comparatives du public visé, la cartographie de la ville, les types de déplacements, les trames urbaines... Autant de données qui permettent d'accompagner la collectivité dans la détermination de ses cœurs de cible et dans l'organisation d'un plan d'actions détaillées et budgétisées.

Jean-Noël Onfield  
Photos StoA

